



ACADÉMIE
DE CRÉTEIL

Liberté
Égalité
Fraternité

L'académie de Créteil s'engage pour prévenir l'apparition de risques psychosociaux et de phénomènes de souffrance au travail



Quelques définitions

La santé au travail, un équilibre entre :



La prévention

Selon l'OMS, la prévention est « l'ensemble des mesures visant à éviter ou réduire le nombre et la gravité des maladies, des accidents et des handicaps ».

On en distingue trois types :

- la prévention primaire qui permet de promouvoir la santé en réduisant voire éliminant les différents facteurs de risques présents ;
- la prévention secondaire qui permet de protéger la santé en garantissant un repérage précoce, un contrôle des sources de stress et la gestion des symptômes pour en diminuer les conséquences et les endiguer ;
- la prévention tertiaire qui permet de retrouver la santé en traitant, réhabilitant, favorisant le retour au travail et en analysant les échecs pour éviter leur reproduction.

Les risques psychosociaux (RPS)

Les RPS sont les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental.

Des conduites à tenir

Je me sens victime de souffrance au travail

- Je ne reste pas seul : j'en parle à une personne de confiance (collègue, supérieur hiérarchique, représentant des personnels élu au CHSCT, etc.) ;
- Je consulte mon médecin traitant ;
- Je peux prendre rendez-vous auprès de la médecine de prévention, du service social des personnels, des services RH ;
- Je peux inscrire ma situation dans le registre Santé et Sécurité au Travail.

Je constate une situation de souffrance au travail

Individuelle

- Je dis à la personne qui m'exprime sa souffrance, que je me fais du souci pour elle, et que je peux lui apporter une aide ;
- Je lui propose de consulter son médecin traitant, de prendre rendez-vous avec les services RH, la médecine de prévention, le service social des personnels ;
- Je peux l'aider dans ses démarches.

Collective

- J'inscris la situation au registre SST ;
- Je saisis le CHSCT académique ou départemental.

Je suis saisi comme personne de confiance

- Je remercie la personne de sa confiance ;
- Je l'accompagne vers les différentes orientations possibles ;
- Nous saisissons les différents acteurs ressources.

Des instances et des acteurs ressources

- Le médecin traitant
- Les Comités d'hygiène, de santé et des conditions de travail (CHSCT) académique et départementaux
- CHSCT Académique
06 33 89 19 41 – secretairechscta@ac-creteil.fr
- CHSCT Départemental 77
06 63 38 03 08 – secretairechsct77@ac-creteil.fr
- CHSCT Départemental 93
06 22 73 72 84 – secretairechsct93@ac-creteil.fr
- CHSCT Départemental 94
06 50 53 81 78 – secretairechsct94@ac-creteil.fr
- La Division de l'accompagnement social et médical (DASEM)
01 57 02 64 48 – ce.dasem@ac-creteil.fr
- Le service académique RH et GRH de proximité
01 57 02 62 70 – ce.sarh-grhprox@ac-creteil.fr
- Les ressources humaines de la Division des personnels ATSS et d'encadrement (DPAE)
01 57 02 67 11 – ce.dpae-rh@ac-creteil.fr
- Les chargés Ressources humaines des Directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) pour les personnels du 1^{er} degré
- Les médecins de prévention dont l'indépendance professionnelle est garantie par le code de déontologie médicale et les psychologues du travail
01 57 02 68 30 – ce.sema@ac-creteil.fr
- Les assistant(e)s de service social des personnels
01 57 02 68 39 – ce.sesa@ac-creteil.fr
- La cellule d'écoute académique pour les personnels du 2^d degré
01 57 02 68 34
- L'inspecteur santé sécurité au travail
01 57 02 60 08 – ce.isst@ac-creteil.fr
- Le conseiller de prévention académique
01 57 02 60 11 – ce.cpa@ac-creteil.fr
- Les assistants et conseillers de prévention
- Réseau PAS MGEN-MENJ

